

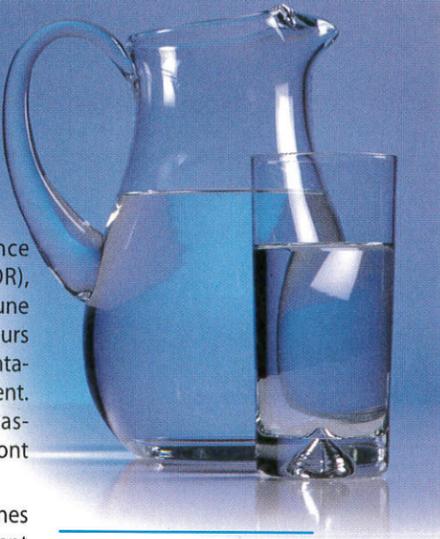
## Les indicateurs de performances

Sous maîtrise d'œuvre de l'Agence Française de Normalisation (AFNOR), l'observatoire du prix de l'eau a lancé une étude afin d'expérimenter des indicateurs de performance des services d'alimentation en eau potable et de l'assainissement. Une vingtaine de collectivités\* du bassin se sont portées volontaires et se sont regroupées autour de ce grand projet.

Quatre normes AFNOR donnent les lignes directrices de la démarche. Elles décrivent le contenu de la prestation de service attendue par les usagers de manière à en rendre plus efficace la gestion par les services dédiés. Elles fournissent également des éléments de méthodologie (critères de qualité de service et indicateurs de performance).

La protection des ressources, la performance de l'épuration et le suivi patrimonial figurent dans les indicateurs proposés.

Ce "tronc commun" d'indicateurs a impliqué un accord entre les différents acteurs : collectivités locales, associations de consommateurs et opérateurs exploitants (délégués et régies). La restitution de ces travaux sera faite au cours du premier semestre 2007.



\* Les collectivités participantes :

Communauté d'agglomération du Grand Toulouse (31),  
Communauté Urbaine de Bordeaux (33),  
Communauté d'agglomération du SICOVAL (31),  
Communauté d'agglomération Périgourdine (24),  
Communauté d'agglomération du Pays Royannais (17)  
Régie d'Exploitation des Services d'eaux de la Charente Maritime,  
Syndicat des eaux de l'Yssandonnais (19 Ayen),  
Bayonne (64),  
Mont-de-Marsan (40),  
Syndicat des eaux de Mauriac (15),  
Compagnie des eaux de Royan,  
Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR),  
Suez Lyonnaise des eaux,  
Véolia.

## Les intérêts des indicateurs vus par

### La collectivité délégante :

Apprécier au fil du temps les évolutions de la qualité des prestations. Evaluer l'état du patrimoine de la collectivité. Contrôler plus précisément la délégation du service. Rendre compte de manière impartiale à l'usager. Fixer des recommandations et des objectifs.

### Le gestionnaire privé ou public :

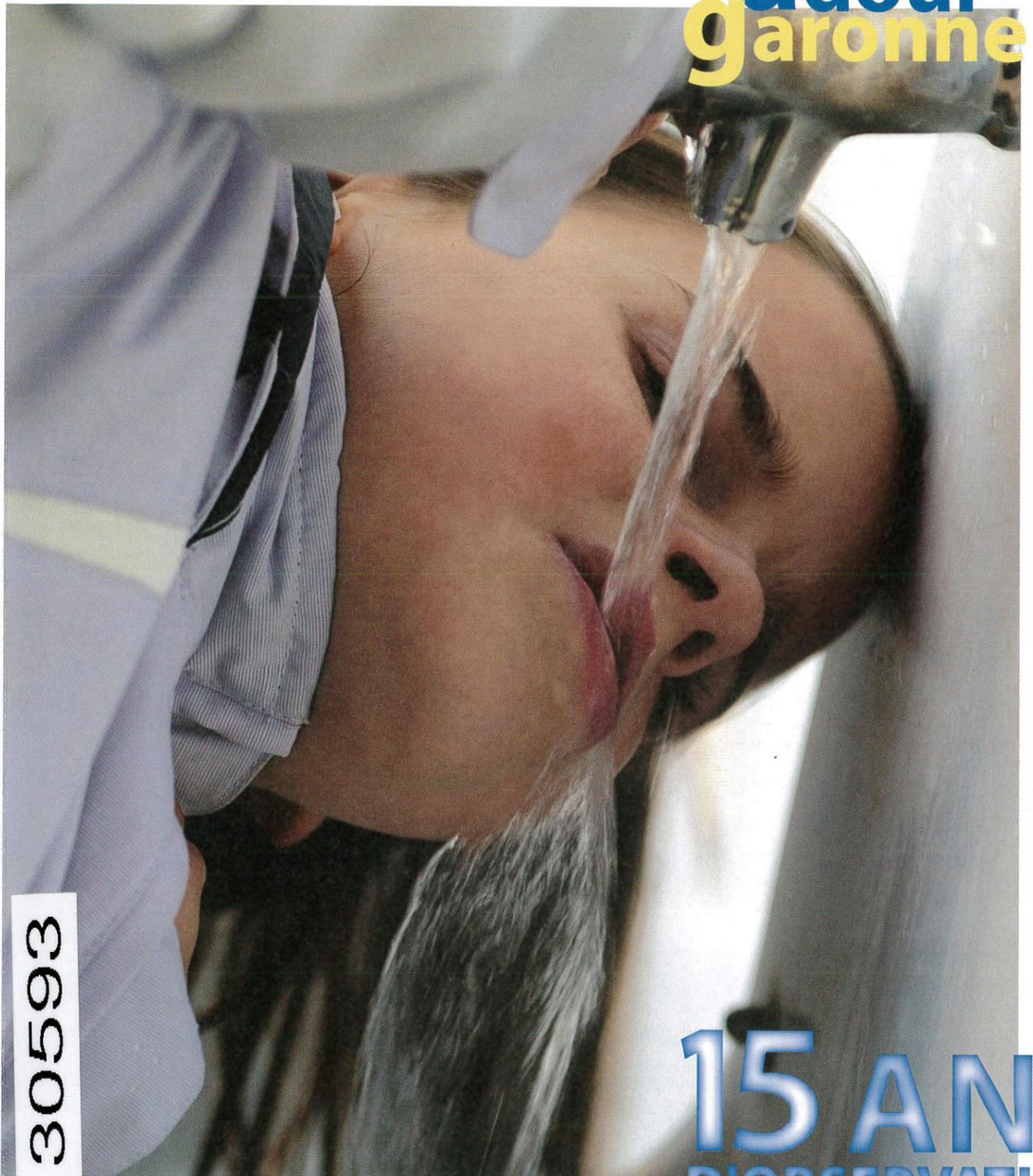
Disposer des éléments concrets pour rendre compte des problèmes rencontrés. Valoriser le travail réalisé. Disposer d'un plus pour l'entreprise (norme, label, image de marque), d'éléments pour communiquer, d'objectifs à atteindre et des points identifiés à améliorer ...

**L'usager :** Apprécier au fil du temps, les évolutions de la qualité des prestations. Disposer d'éléments concrets. Intervenir de manière constructive. Acquérir une certaine connaissance de l'environnement.

**L'élu :** Améliorer la connaissance des particularités et contraintes locales des services publics (eau et assainissement). Disposer d'éléments de communication. Mieux maîtriser la responsabilité de maître d'ouvrage sur la gestion du service public.

**L'Agence de l'eau :** Compléter les données de l'observatoire du prix de l'eau potable. Acquérir une meilleure connaissance du circuit complet de l'eau en vue d'orienter, le cas échéant, les priorités de son action.

# Agence de l'eau Adour Garonne



Agence de l'eau Adour-Garonne - janvier 2007 - Réédition 3500 ex - diffusion : Communes du bassin, services de l'Etat, conseils régionaux, conseils généraux.

O AG 30593



AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

90 rue du Férétra - 31078 Toulouse Cedex 4 - Tél. 05 61 36 37 38 - Fax 05 61 36 37 28

[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)

Le présent document et des informations complémentaires sont en ligne sur le site à : [le prix de l'eau potable](#)

### Les délégations de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Bordeaux	Brive	Pau	Rodez	Toulouse
Quartier du Lac Rue du Pr. André-Lavignolle 33049 Bordeaux Cedex Tél. 05 56 11 19 99 Fax 05 56 11 19 98 Départements : 16-17-33-47-79-86	94, rue de Grand Prat 19600 St-Pantaléon-de-Larche Tél. 05 55 88 02 00 Fax 05 55 88 02 01 Départements : 15-19-23-24-63-87	7, passage de l'Europe BP 7503 64075 Pau cedex Tél. 05 59 80 77 90 Fax 05 59 80 77 99 Départements : 40-64-65	Rue de Bruxelles Bourran BP 3510 12035 Rodez cedex 9 Tél. 05 65 75 56 00 Fax 05 65 75 56 09 Départements : 12-30-46-48	46, av. du Général-de-Crouette Basso Cambo 31100 Toulouse Tél. 05 61 43 26 80 Fax 05 61 43 26 99 Départements : 09-11-31-32-34-81-82

Agence de l'Eau



Adour Garonne  
SERVICE DOCUMENTATION

90, rue de Férétra  
31078 Toulouse Cedex 4

Tél : 05.61.36.37.38

Fax : 05.61.36.37.28

doc@eau-adour-garonne.fr



410005

15 ANS  
D'OBSERVATION  
DU COÛT  
DE L'EAU  
POTABLE

L'Agence de l'eau Adour-Garonne a mis en place en 1993 un observatoire du prix de l'eau potable. Grâce à l'adhésion de 6862 communes du bassin, plus de 14 000 données sont analysées chaque année.



## Un prix moyen en 2005 de 3,04 €/m<sup>3</sup> TTC

La facture ne prend pas uniquement en compte le coût de l'eau en tant que tel, mais aussi celui de l'ensemble des services qui garantissent sa qualité :

- 1,20 €/m<sup>3</sup> pour la distribution de l'eau potable, qui inclut l'abonnement annuel et la location du compteur, perçu par la commune ;
- 1,28 €/m<sup>3</sup> pour la collecte et l'assainissement des eaux usées quand ce service existe ; la somme correspondant à ce service est perçue par la commune (qui finance les investissements) et/ou

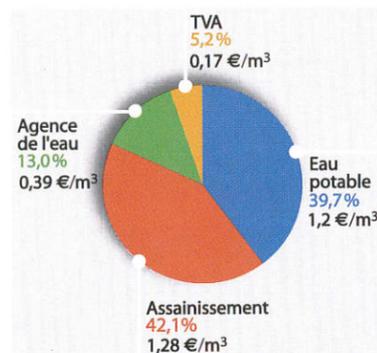
la société gestionnaire en cas de délégation (qui finance l'entretien) ;

- 0,39 €/m<sup>3</sup> pour la protection de l'environnement. Deux redevances sont reversées à l'Agence de l'eau : redevance "prélèvement" pour la distribution de l'eau potable et redevance "lutte contre la pollution" pour l'assainissement. Elles lui permettent de financer des travaux d'aménagement des ressources en eau et de lutte contre leur pollution ;
- 0,15 €/m<sup>3</sup> pour la TVA lorsqu'elle s'applique (selon la taille de la commune)

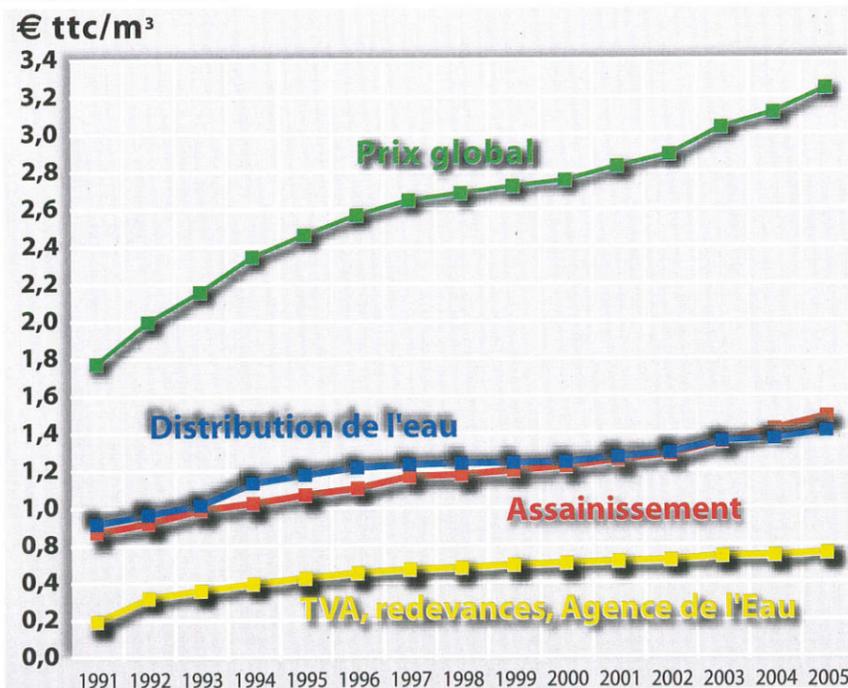
### Comment est calculé le prix de l'eau potable ?

C'est le prix payé par un abonné à un service de distribution d'eau, qui bénéficie également d'un service d'assainissement collectif. Le prix global de l'eau n'est calculé que si les deux services (distribution de l'eau potable et assainissement) sont réalisés. Il intègre alors toutes les taxes et les diverses redevances. La base de calcul correspond à une famille de trois personnes utilisant 120 m<sup>3</sup>/an.

Prix moyen de l'eau pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> par foyer



## De 1991 à 2005, des prix multipliés par deux



L'augmentation du prix de l'eau constatée sur les 15 dernières années est due à part égale aux services d'assainissement et d'alimentation en eau potable. On peut noter que la part des taxes et redevances s'est stabilisée depuis six ans autour de 19%.

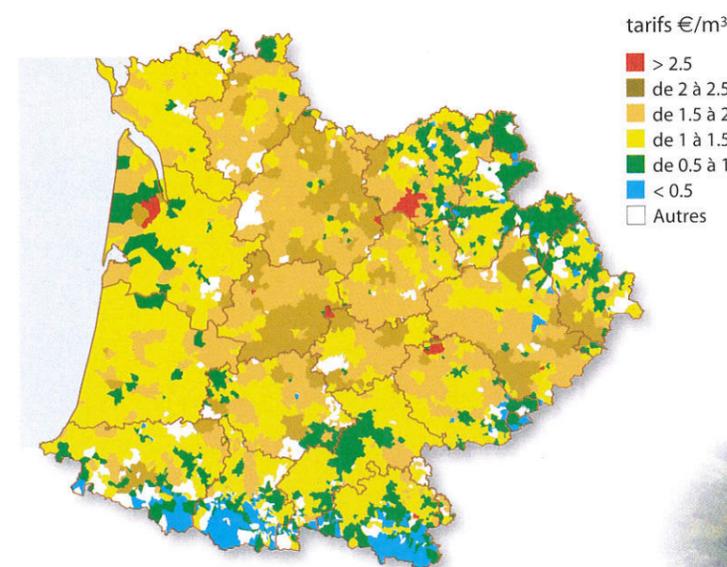
### évolution des différents coûts

## Service de la distribution de l'eau (hors TVA et redevances Adour-Garonne)

Les régions qui disposent d'un fort potentiel de ressource en eau dû à la présence de massifs montagneux (Pyrénées et Massif central) bénéficient des tarifs les plus faibles. Les zones qui ne bénéficient pas ou peu d'une ressource abondante et de bonne qualité ont les tarifs les plus élevés.

Le service de l'eau potable dépend fortement des contraintes locales géographiques. La fréquence des événements climatiques de ces dernières années permet de confirmer cette relative évidence (cf. les sécheresses répétées dans les départements de Charente et de Charente-Maritime).

Carte des prix du service de la distribution de l'eau potable



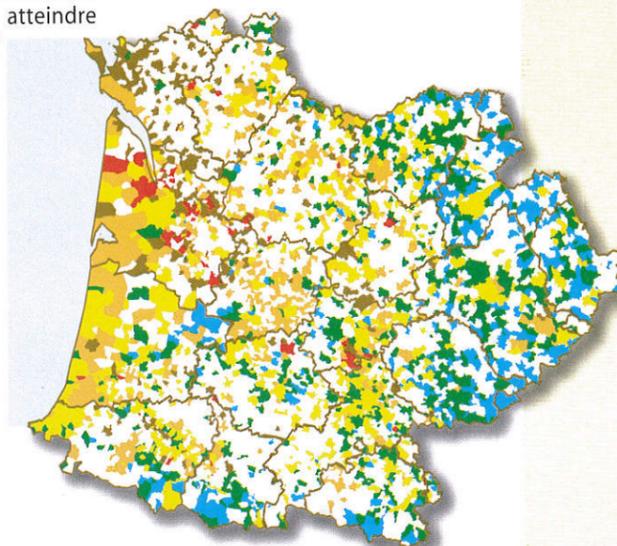
## Service de l'assainissement collectif (hors TVA et redevances Adour-Garonne)

Le niveau du service "assainissement collectif" dépend de l'endroit où la station d'épuration rejettera ses eaux épurées. La façade littorale par exemple (et notamment le nord du littoral où les activités touristiques et conchylicoles obligent à une vigilance de tous les instants), a toujours les prix les plus élevés pour ce service. La fragilité du milieu naturel dans lequel se déversent les rejets des stations d'épuration peut entraîner des traitements plus élaborés ayant un impact sur les coûts. Les communes touristiques balnéaires, même si elles ont pour la majorité des équipements performants, continuent à investir pour atteindre l'objectif de "zéro rejet en mer".

Dans les parties amont du bassin, les tarifs sont moins élevés. Les communes sont généralement de petites communes rurales qui peuvent inscrire une partie des coûts liés à l'eau au budget général municipal.

Au contraire, sur l'axe Garonne, avec notamment la région bordelaise, et dans une moindre importance le département des Landes, le prix de l'eau est plus élevé : les investissements sont plus importants et totalement imputés sur le prix de l'eau.

Carte des prix du service de l'assainissement

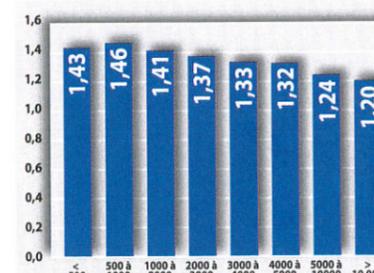


## Prix des services et taille des communes

### Distribution de l'eau

On constate que le prix de la distribution de l'eau est plus élevé dans les petites communes. Cette situation peut s'expliquer par les investissements nécessaires pour desservir un habitat éparé.

A l'inverse, dans les grandes villes, la densité de population importante permet de limiter l'impact sur le prix de l'eau.



### Assainissement

La tarification du service "assainissement collectif" est la plus faible dans les communes où la population est inférieure à 500 habitants. Cet état de fait, qui avait été déjà remarqué les années précédentes, est la conséquence d'une collecte des effluents limitée au seul bourg et d'un traitement des eaux usées plus rustique. Dans ces petites communes, l'assainissement non collectif (ou assainissement autonome) doit prendre toute sa place.

